

RÉINSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES ANNÉE 2019/2020

« Les inscriptions sont obligatoires pour chaque année scolaire, tous enfants dont la famille n'aura pas fait les démarches ne pourront être pris en charge »



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENFANTS

Notifier uniquement les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire

NOM ET PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	ÉCOLE	CLASSE

~ Votre enfant est-il en situation de handicap OUI NON
 ~ Si oui bénéficie-t-il de l'AEEH ou d'un PAI lié au handicap OUI NON

TEMPS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR

(Cocher les cases correspondantes)

Mon ou mes enfants fréquenteront-ils les mêmes prestations périscolaires ?	MATERNELLES		ÉLÉMENTAIRES		SI CHANGEMENTS: Merci de préciser les nouveaux jours de fréquentation
	OUI	NON	OUI	NON	
MATIN 7h15-8h30					
SOIR Mat A.P/A.B 16h15-18h30 J.F/J.A/G.S 16h30-18h30					
SOIR 1 Élémentaire A.P/PLC/R.R 16h15-17h15 G.S/J.F 16h30-17h30					
SOIR 2 Élémentaire A.P/PLC/R.R 17h15-18h30 G.S/J.F 17h30-18h30					
ÉTUDES SURVEILLÉES					

TEMPS PÉRISCOLAIRES RESTAURATION

(Cocher les cases correspondantes)

Mon ou mes enfants mangeront-ils les mêmes jours à la cantine?	MATERNELLES		ÉLÉMENTAIRES		SI CHANGEMENTS : Merci de préciser les nouveaux jours de fréquentation
	OUI	NON	OUI	NON	

RAMASSAGE SCOLAIRE

(Cocher les cases correspondantes)

Mon ou mes enfants fréquenteront-ils les mêmes prestations périscolaires ?	MATERNELLES		ÉLÉMENTAIRES		SI CHANGEMENTS : Merci de préciser les nouveaux jours de fréquentation
	OUI	NON	OUI	NON	
MATIN					
SOIR					

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

(Cocher les cases correspondantes)

Les autorisations et coordonnées de l'année antérieure sont elles toujours valides?	MATERNELLES		ÉLÉMENTAIRES		SI CHANGEMENTS : Merci de se rapprocher du service Education afin de remplir un nouveau document
	OUI	NON	OUI	NON	
DROIT A L'IMAGE					
AUTORISATION DE SORTIE					
PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT					
COORDONNEES TELEPHONIQUES					

RAPPEL :

Les fiches sanitaires : Ce document Cerfa ministériel N°10008*02, est un document **obligatoire** valable légalement un an (de juillet à juillet). Il vous est donc demandé de la remplir avant chaque début d'année scolaire.

DATE :

SIGNATURE :

Dossier périscolaire à retourner au Service Éducation pour le 15 mai dernier délai.

